



Quel que soit le terme employé, nous avons accepté l'idée en signant l'Acte final. Celui-ci déclare qu'une information claire, en temps voulu, sur les activités militaires est nécessaire pour réduire les risques de conflits armés et prévenir les malentendus ou les erreurs de calcul qui pourraient survenir. L'Acte final prescrit des mesures destinées à exécuter cette prescription. Nous n'allons tout de même pas revenir à la ligne de départ pour nous convaincre de nouveau de la validité de ce concept et de l'intérêt de développer plus avant ce type de mesure.

La question devient d'autant plus pertinente si l'on se souvient de la négociation de notre mandat de Madrid. Déjà, les approches du renforcement de la confiance se heurtaient de plein fouet durant une période de tension croissante entre l'Est et l'Ouest. Mais, au moins, la sagesse de l'Acte final, que j'ai déjà relevée, y était généralement respectée. Aussi, un compromis entre les deux approches finit par émerger, centré encore une fois sur la reconnaissance par tous de réduire les risques de déclenchement d'une guerre en Europe.

Nous sommes unanimement convenus à Madrid — et je souligne cette unanimité — de donner effet et expression au devoir de nous abstenir du recours à la menace ou à l'emploi de la force. Mais aujourd'hui certaines délégations semblent vouloir se faire les championnes de cette cause comme si elle leur appartenait et ne bénéficiait pas de l'adhésion de tous. Ceci n'est pas une négociation où le renoncement à la force se heurterait à quelque autre objectif. Chaque délégation ici présente adhère déjà à ce principe et nous devons chercher maintenant tous ensemble le moyen de le concrétiser par des actes spécifiques. La question est de savoir comment : dynamiquement, en lui donnant effet au moyen de mesures nouvelles et concrètes ? ou bien statiquement, en réaffirmant une intention ?

Aux yeux de ma délégation, c'est cela qui est au cœur de la négociation; et elle concerne l'Europe et l'Europe seulement. Nous tomberions dans une impasse si nous voulions élargir le champ de la négociation. Nous sommes convenus que nous traitons ici du territoire de l'Europe et de la concentration des forces militaires qui s'y trouvent. Nous ne parlons pas ici des millions de soldats chinois, ni des troupes cubaines, où qu'elles puissent être déployées en ce moment, ni même des troupes soviétiques stationnées à

l'est de l'Oural. Nous parlons des troupes qui foulent le sol de l'Europe. Bien que le Canada ne fasse pas partie du continent européen, notre engagement en faveur de la stabilité et de la sécurité de l'Europe occupe près de la moitié des forces terrestres canadiennes. Leurs activités, le cas échéant, feraient l'objet de notification, elles seraient observées, elles seraient inspectées, afin que les États participants puissent vérifier que leurs intentions ne sont pas belliqueuses.

Nous avons convenu que les MCS seront applicables aux activités militaires des États participants dans l'espace aérien et maritime contigu, chaque fois que ces activités affectent la sécurité en Europe de même que lorsqu'elles font partie d'activités se déroulant à l'intérieur du continent européen. Je souligne la jonction : 'de même que'.

Cela signifie que deux conditions doivent être réunies. On a fait valoir ici mardi — si j'ai bien compris l'argumentation — que les activités dans l'espace aérien et maritime contigu — on les appelait en fait les activités maritimes et aériennes indépendantes — qui touchent la sécurité de l'Europe, devraient faire l'objet de notification tant qu'elles remplissent cette seule condition. D'exclure l'autre condition, à savoir que ces activités aériennes et maritimes doivent faire partie d'activités se déroulant à l'intérieur du continent européen, signifierait une application sélective des conditions que l'un ou l'autre camp pourrait invoquer pour décider — avec d'éventuelles conséquences perverses — ce que les autres doivent lui notifier. Ma délégation ne peut approuver une telle interprétation du mandat. La tendance à revenir en arrière, à rouvrir le débat sur des points déjà résolus à Madrid s'est manifestée dans une autre déclaration faite récemment ici, alléguant que certaines délégations font obstruction à la négociation en refusant l'examen pratique des questions nucléaires.

Mais qui manque d'esprit pratique et qui fait obstacle ? Pourquoi remâche-t-on sans cesse ces questions ici ? Elles sont certes d'une importance vitale et il est bien évident qu'il faudra les résoudre. On peut en dire autant des problèmes de la dette internationale. Mais on ne va tout de même pas nous faire admettre que nous avons le devoir de résoudre le problème des armes nucléaires, dont beaucoup pourraient être tirées sur l'Europe à distance, dans un forum regroupant les États tant nucléaires que

non nucléaires ? Nos négociations s'enlèveraient vite si nous prétendions nous attaquer à cette affaire si complexe et nous pensons que les auteurs du mandat ont fait preuve de suffisamment de sagesse pour tirer cette conclusion.

Cette évaluation est devenue apparente à Madrid où les propositions de traiter des questions nucléaires à cette Conférence n'ont pu remporter de consensus. En vérité, elles n'ont reçu que peu d'appui. C'est pourquoi le mandat fait état des 'autres négociations pertinentes sur la sécurité et le désarmement intéressant l'Europe'. Le fait de soulever ces questions au cours de nos négociations à Stockholm revient à détourner l'attention de la Conférence des résultats pratiques que nous serions susceptibles de réaliser ici. Déjà des questions telles que la notification des activités militaires, à laquelle toutes les délégations semblent disposées à s'atteler, nécessiteront des négociations longues et détaillées ainsi que la délégation suisse l'a établi de façon si claire récemment — sans aller au préalable nous frayer un chemin à travers des problèmes qui, bien que réclamant des solutions urgentes, ne sont pas la véritable raison d'être de notre présence ici à Stockholm.

Si nous devons conclure qu'il est de notre devoir de traiter un sujet pour la seule raison qu'il n'est pas expressément exclu de notre mandat serait condamner à l'avance tout effort d'organiser le travail de toute conférence autour d'un ordre du jour, d'un plan de travail susceptible de nous faciliter la tâche au lieu de reléguer hors de notre portée toute perspective de succès.

Ayant toutes ces considérations à l'esprit il nous faut maintenant nous poser en toute franchise et honnêteté la question suivante : les deux approches concurrentes du renforcement de la confiance sont-elles conciliables ?

Ma réponse est oui — oui si une 'fusion organique' permet de souder ensemble un groupe de mesures propres à rendre plus difficile le recours ou la menace du recours à la force. Ce que nous mettrons dans la grille de négociation importe moins que l'assurance que nous devons nous donner que ce qui résultera de la 'fusion organique' sera 'un ensemble de mesures de confiance et de sécurité, se complétant mutuellement, destinées à diminuer le risque de confrontation militaire en Europe'.